

## Politique de la ville

Perspectives françaises et ouvertures internationales



Travaux coordonnés par  
**Noémie Houard**





# Politique de la ville

Perspectives françaises  
et ouvertures internationales

---

2012

Gideon Bolt, Marion Carrel, Julien Damon  
Laurent Davezies, Jacques Donzelot  
Renaud Epstein, Philippe Estèbe  
Thomas Kirszbaum, Christine Lelévrier  
Yannick L'Horty, Pascale Petit, Susan J. Popkin  
Brett Theodos, Rebecca Tunstall  
Ronald van Kempen, Agnès van Zanten  
Ralf Zimmer-Hegmann

Travaux coordonnés par

**Noémie Houard**

# Les politiques urbaines aux Pays-Bas

*Gideon Bolt et Ronald van Kempen*

Ces quinze dernières années, les politiques urbaines mises en œuvre aux Pays-Bas ont principalement visé à créer des quartiers mixtes. Toutes n'ont pas poursuivi cet objectif, mais on observe de manière générale un fort présupposé selon lequel la mixité sociale serait toujours souhaitable pour les quartiers dits « défavorisés » et leurs habitants. Plusieurs publications nous ont d'ores et déjà donné l'occasion de questionner le bien-fondé d'une telle stratégie<sup>1</sup>. À partir de ces travaux, ce chapitre vise, d'une part, à donner un aperçu de la politique urbaine néerlandaise, d'autre part, à tirer des enseignements de cette expérience pour les orientations politiques à venir.

## 1 ■ Politique urbaine et quartiers mixtes : bref aperçu historique

Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la politique urbaine néerlandaise se réfère à la notion de « quartiers mixtes ». Dans une logique de mixité fonctionnelle, il s'agit alors moins de mélanger les groupes sociaux que d'aménager les quartiers de façon à ce que les habitants puissent y satisfaire l'ensemble de leurs besoins (habitat, activités professionnelles et loisirs)<sup>2</sup>.

Plus tard, au cours des années 1960, l'idée de séparation fonctionnelle se substitue à l'objectif de mixité. Dans cette perspective, il s'agit de séparer les fonctions « logement », « travail » et « transports », l'enjeu n'étant plus de créer

---

[1] Dekker K. et van Kempen R. (2004), « Urban governance within the Big Cities Policy: Ideals and practice in Den Haag, The Netherlands », *Cities*, vol. 21, n° 2, p. 109-117 ; van Kempen R. et Bolt G. (2009), « Social cohesion, social mix, and urban policies in the Netherlands », *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 24, n° 4, p. 457-475.

[2] Van der Horst H. et Kullberg J., Deben L. (2002), *Wat wijken maakt* [Qu'est-ce qui fait les quartiers ?], Utrecht/La Haye, Nethur/DGW ; van Kempen R. and Bolt G. (2009), *op. cit.*

une petite société sur un espace limité mais plutôt de faciliter l'avènement de l'« homme moderne » dans la vie urbaine moderne<sup>1</sup>.

Puis, dans les années 1970 et 1980, des opérations de renouvellement urbain à grande échelle sont mises en œuvre dans les zones déshéritées des grandes villes, construites avant la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, l'objectif des politiques publiques n'est pas la mixité résidentielle mais plutôt la construction de nouveaux logements pour les habitants du quartier. En témoigne le mot d'ordre d'alors : « construire pour le quartier ». Cette politique fait l'objet de nombreuses critiques dans la période qui suit, notamment en raison de l'accent mis sur le développement d'une offre destinée aux ménages à faibles revenus<sup>2</sup>.

À la fin des années 1980, c'est une nouvelle orientation de la politique du logement qui prédomine. Le Livre blanc sur le logement de 1989 marque en effet une transition vers une politique axée sur le marché. Ainsi, dans les grandes villes, le secteur du logement locatif social ne doit cibler que les catégories disposant de revenus inférieurs au revenu médian<sup>3</sup>. En parallèle, il convient d'augmenter la quantité de logements destinés aux personnes disposant de revenus moyens, voire élevés, en privilégiant notamment le développement de l'accession à la propriété. À cette époque, il est alors difficile de prévoir si cette politique mènerait à une plus grande mixité sociale, induite par la construction de logements plus coûteux notamment dans les quartiers défavorisés ou, au contraire à moins de mixité, les plus aisés quittant les logements locatifs sociaux.

## 2 ■ La politique des grandes villes (1994-2009)

Dans les années 1990, les autorités néerlandaises s'engagent dans une lutte contre l'homogénéité de la population des quartiers pauvres, concentrant les personnes à position socioéconomique défavorisée. C'est dans cet esprit qu'en 1994, la coalition « violette »<sup>4</sup> au pouvoir met en place une nouvelle politique urbaine baptisée « la politique des grandes villes » (PGV)<sup>5</sup>, qui consacre l'essentiel de son action à des territoires urbains situés dans 31 villes

---

[1] Van der Horst H., Kullberg J. et Deben L. (2002), *op. cit.*

[2] Van Kempen R. et Bolt G. (2009), *op. cit.*

[3] Ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement (1989), *Volkshuisvesting in de Jaren Negentig* [Le logement dans les années 1990], La Haye.

[4] La coalition « violette » regroupe trois partis : les sociaux-démocrates, le parti libéral (aile droite) et le parti démocrate [parti libéral situé au centre de l'échiquier politique].

[5] *Grotestedenbeleid* (GSB) en néerlandais, ou encore *Big Cities Policy* en anglais.

néerlandaises<sup>1</sup>. Cette politique d'envergure entend non seulement transformer l'aspect physique des quartiers mais aussi agir sur les paramètres sociaux et économiques. À cet égard, le gouvernement formule son objectif de la façon suivante : « *Le gouvernement national et les grandes villes entendent développer ensemble des centres urbains qui soient sûrs, tout en répondant, en parallèle, aux attentes des habitants, des entreprises, des instituts, des visiteurs et des touristes. L'objectif est de développer des villes présentant une véritable vitalité économique et offrant des lieux de très haute qualité pour promouvoir le commerce et la cohésion sociale* »<sup>2</sup>. Cet objectif reste le même quelle que soit la phase de la PGV considérée.

### 2.1. Première phase (1994-1998)

La première phase de la PGV repose sur trois piliers<sup>3</sup> : l'économie et l'emploi ; les infrastructures sociales ; les infrastructures physiques. Chaque pilier est décliné en objectifs et dispositions pour le mettre en œuvre :

- en ce qui concerne l'économie et l'emploi, l'objectif est de réduire le taux de chômage, d'augmenter le nombre d'emplois et le taux de croissance économique, de créer de nouvelles entreprises tout en favorisant le développement des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- s'agissant du pilier social, le but est d'aider les personnes vulnérables, dont les chômeurs et les mal-logés, à s'extirper de leur situation défavorisée en s'insérant sur le plan social et professionnel. Pour y parvenir, il s'agit d'instaurer une série de mesures de détection, de prévention, d'intervention, d'accompagnement sanitaire et social, et de suivi ;
- dans le domaine des infrastructures physiques, le projet est de faciliter les déplacements domicile-travail, d'améliorer les conditions de logement des habitants et enfin de promouvoir la qualité du cadre de vie et de l'environnement urbain.

En 1997, le ministère du Logement publie un rapport sur la rénovation urbaine axé sur la mixité sociale, en cohérence avec la première phase de la PGV.

---

[1] À l'origine, en 1994, la PGV était centrée sur quatre villes (Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht) ; 25 villes sont ajoutées par le premier gouvernement de la coalition « violette » (soit 29 villes de 1994 à 1998) ; cinq autres par le second gouvernement (soit 34 villes de 1998 à 2002) ; puis une dernière ville en 2006.

[2] Voir le site Internet international du ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement : <http://international.vrom.nl/pagina.html?id=7336>, page consultée le 14 février 2008.

[3] Van Kempen R. (2000), « Big Cities Policy in the Netherlands », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 91, n° 2, p. 197-203.

Dans cet esprit, c'est principalement grâce à la démolition d'une partie du parc social locatif et à la construction de logements plus coûteux que les objectifs du volet « physique » sont censés être atteints. Une représentation règne alors de manière diffuse dans la sphère décisionnelle, selon laquelle la mixité sociale aurait des effets positifs, et serait à même de contrecarrer les « effets de quartier » négatifs et les conséquences induites sur les trajectoires sociales des habitants par la concentration de population pauvre<sup>1</sup>.

## **2.2. Deuxième phase (1999-2004)**

Dans la deuxième phase de la PGV, neuf objectifs dits « généraux » sont formulés par le gouvernement central : 1) réduire le chômage et augmenter le nombre d'emplois ; 2) développer l'économie des villes ; 3) renforcer les liens entre l'école et le marché du travail ; 4) promouvoir la position des quartiers ciblés sur le marché régional du logement ; 5) améliorer l'environnement et le cadre de vie social et physique ; 6) rendre les quartiers plus accessibles ; 7) améliorer les infrastructures sociales ; 8) renforcer la sécurité ; 9) se concentrer sur les quartiers les plus vulnérables. Si les objectifs de la PGV-II s'inscrivent dans la lignée de ceux de la PGV-I, on observe toutefois que la question de la sécurité émerge sur l'agenda politique, tandis que celle de la démolition passe à l'arrière-plan.

## **2.3. Troisième phase (2005-2009)**

Enfin, dans la troisième phase (PGV-III, 2005-2009), il s'agit de créer des villes puissantes, c'est-à-dire des villes sûres, offrant des emplois et de nombreuses opportunités aussi bien aux résidents qu'aux entreprises et aux institutions. Dans cet esprit, les cinq objectifs explicitement affichés par le gouvernement s'énoncent ainsi : 1) renforcer la sécurité ; 2) améliorer le cadre de vie ; 3) promouvoir la qualité de vie ; 4) maintenir les classes moyennes, voire aisées, dans la ville ; 5) rendre les villes plus compétitives.

Là encore, on observe peu de différences par rapport à la période précédente. La mixité sociale, si elle paraît avoir disparu des objectifs explicites, demeure un enjeu majeur puisque le cinquième objectif renvoie à la création d'opportunités résidentielles dans les quartiers pauvres pour des ménages ayant des revenus plus élevés. C'est principalement par la démolition des logements locatifs sociaux et la construction, en lieu et place, d'alternatives plus onéreuses que les autorités locales entendent promouvoir la mixité sociale des quartiers. En raison d'un climat politique particulièrement rude depuis les années 2001-2002, alors

---

[1] Van Kempen R. et Bolt G. [2009], *op. cit.*

que la présence d'immigrés dans les grandes villes tend de plus en plus à être considérée comme un problème, les deux priorités des pouvoirs publics en matière de politique urbaine deviennent *in fine* la sécurité et l'intégration des minorités<sup>1</sup>. Cela est particulièrement visible dans le choix des trois coalitions de droite qui se succèdent sur la période 2002-2007 de ne pas maintenir un ministère dédié à la PGV. L'intégration dépend alors entièrement du ministère de la Justice, signe de son rattachement thématique sécuritaire.

Dans cette troisième phase, chacune des 31 villes concernées devait élaborer elle-même son programme de renouveau urbain, en y intégrant des mesures à la fois sociales, économiques et physiques. L'ensemble devait être formulé de la façon la plus concrète possible, par souci d'évaluation, ce qui constitue une préoccupation tout à fait nouvelle de la part des pouvoirs publics. Autre changement notable par rapport aux phases précédentes de la PGV : pour la première fois, les villes sont laissées libres de choisir les quartiers ciblés. *A priori*, ces conditions auraient pu garantir aux urbanistes et aux décideurs politiques locaux une marge de manœuvre importante, mais celle-ci fut limitée par le contrôle du gouvernement central, les projets devant être systématiquement vérifiés et approuvés par le ministère à La Haye<sup>2</sup>.

#### 2.4. La politique des « quartiers forts »

Au début de l'année 2008, une nouvelle équipe accède au pouvoir. Ce gouvernement de coalition regroupe des chrétiens-démocrates et des sociaux-démocrates ainsi qu'un parti chrétien de moindre envergure. Il semble faire de la cohésion sociale l'une de ses priorités comme en témoigne le site Internet du ministère du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement : « *Travailler ensemble, vivre ensemble* », tel est le slogan du nouveau gouvernement néerlandais. La notion de *"Vivre ensemble"* concerne, dans une large mesure, les quartiers. Outre le domicile et le lieu de travail des gens, la rue, le quartier et le voisinage constituent l'environnement dans lequel se déroule la vie quotidienne. Par conséquent, la qualité de cet environnement, et la manière dont nous interagissons avec celui-ci, déterminent largement la qualité de la société considérée dans son ensemble »<sup>3</sup>. Le gouvernement souhaite visiblement lier davantage les questions d'ordre physique (logement), spatial

[1] Musterd S. et Ostendorf W. [2008], « Integrated urban renewal in the Netherlands », *Urban Research & Practice*, vol. 1, n° 1, p. 78-92.

[2] Dekker K. et van Kempen R. [2004], *op. cit.*

[3] Voir le site international du ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement : [www.government.nl](http://www.government.nl).



(quartiers) et social (intégration)<sup>1</sup>. C'est le signal qu'il donne en nommant un nouveau ministre du Logement, des Quartiers et de l'Intégration.

Ce ministère lance la politique dite des « quartiers forts » (*strong urban districts*). Prenant pour cible les quartiers considérés comme les plus problématiques, à savoir 40 quartiers situés dans 18 villes, ce programme vise à renforcer l'action menée sur ces territoires afin de les transformer en des « quartiers forts » où il ferait bon vivre. Notons que ce dispositif ne marque pas l'arrêt de la PGV et ne s'y substitue en aucune manière. En effet, les 18 villes sélectionnées font partie des 31 couvertes par la PGV. Les nouveaux investissements viennent donc renforcer les dispositifs d'ores et déjà déployés. Dans son premier Livre blanc<sup>2</sup>, la ministre explique que les problèmes des quartiers sélectionnés, destinés à devenir des « quartiers forts » au terme d'une période de huit à dix ans, découlent principalement de leur composition sociale. C'est en effet dans cet esprit que la ministre décrit, au début de son rapport, le mal dont souffrent ces quartiers combinant surreprésentation de « ménages défavorisés » et de « groupes ethniques minoritaires non occidentaux », départ des catégories à salaires moyens et installation, en parallèle, de ménages à faibles revenus et de personnes en fortes difficultés sur le marché du travail. Afin de réduire ces phénomènes menaçant la mobilité sociale des plus pauvres, en particulier le départ de ceux qui peuvent se permettre de quitter le quartier, la ministre entend recréer du lien social au sein même de ces territoires, renforcer le sentiment d'appartenance au quartier et donner aux habitants l'impression qu'ils contrôlent leur environnement<sup>3</sup>.

### 3 ■ Les récentes évolutions politiques

Depuis 2010, la politique des grandes villes a été remplacée par une « politique des nouvelles villes » (*Nieuwestedenbeleid, New Cities Policies*). Le pilier économique n'en fait plus partie. Quant aux deux piliers physique et social, l'État y alloue désormais un budget s'élevant respectivement, pour la période 2010-2014, à 4 milliards d'euros et à 0,8 milliard. D'un point de vue strictement budgétaire, il n'est pas possible d'établir, pour le pilier social, une comparaison fiable entre la « politique des nouvelles villes » et la PGV. Au contraire, pour le pilier physique, il est possible de conclure à une baisse

---

[1] Van Kempen R. et Bolt G. [2009], *op. cit.*

[2] Ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement [2007], *Actieplan krachtswijken: van aandachtswijk naar krachtswijk* [Plan d'action pour des quartiers forts : du quartier nécessitant une attention spéciale au quartier fort], La Haye.

[3] *Ibidem.*

significative du budget. Celui-ci correspondait en effet à 1,8 milliard d'euros pour la période 2000-2004 puis à 1,3 milliard pour la période 2005-2009. N'oublions pas en l'occurrence que les fonds débloqués par l'État ont toujours été utilisés pour subventionner les projets mais surtout pour déclencher, en parallèle, l'activation d'autres financements et investissements. Ainsi, certains acteurs, notamment les bailleurs, ont dépensé des sommes nettement plus importantes que l'État dans la réhabilitation physique de certains quartiers<sup>1</sup>.

Autre changement majeur par rapport à la PGV, la plus grande décentralisation de la « politique des nouvelles villes » : les fonds alloués sont délégués aux municipalités qui décident elles-mêmes de leur utilisation. Quant à l'évaluation des réalisations et des résultats atteints, elle n'est plus supervisée par le gouvernement central mais plutôt par les comités locaux.

À la suite du changement de gouvernement, en 2010, les orientations de la « politique des nouvelles villes », qui avaient été définies en 2008, ont été modifiées. Si la nomination d'un nouveau ministre ne conduit pas nécessairement à des changements de grande envergure dans l'action publique menée par son prédécesseur, force est de constater l'impact majeur du nouveau gouvernement de coalition – le parti pour la liberté (*Partij voor de Vrijheid*, PVV), réunissant des chrétiens-démocrates et des libéraux, et soutenu par le parti d'extrême droite de Geert Wilders – sur les politiques d'urbanisme et d'aménagement :

- sur le plan symbolique, le ministère du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement a complètement disparu. Certains pans ont été répartis dans d'autres ministères mais aucun ministre n'a été nommé pour s'occuper spécifiquement des questions relatives à l'aménagement et à l'environnement, un champ pourtant déjà très large ;
- quant à la politique des « quartiers forts », elle a été placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et fait, depuis lors, l'objet de peu d'attention, ce qui tranche avec la période gouvernementale précédente où la politique de la ville était fortement médiatisée. Cela s'explique sans doute par l'absence de ministre spécifiquement dédié et par la non-inscription des thèmes du logement et des quartiers sur l'agenda politique du ministre de l'Intérieur, désormais en première ligne sur ces questions ;

---

[1] En ce qui concerne le volet physique, les bailleurs sociaux ont investi 2,25 milliards d'euros en deux ans, de 2008 à 2009 dans les 40 « quartiers forts », tandis que le gouvernement national n'a dépensé que 360 millions d'euros.

- enfin, le gouvernement central a fortement réduit ses investissements dans les villes et dans les quartiers, n'allouant plus aucun budget aux 40 « quartiers forts ». Dans ces conditions, les orientations stratégiques dépendent donc principalement des autorités locales et des citoyens, ce dont témoigne le projet ministériel présenté dans le rapport *Vision sur le logement*<sup>1</sup>, fortement inspiré du programme britannique *Big Society* lancé par le gouvernement de David Cameron.

### 4 ■ La persistance de problèmes complexes

Face à la concentration des problèmes observés dans les villes, il convient de mettre en place des politiques urbaines spécifiques. Ces actions ciblées se heurtent toutefois à un certain nombre de difficultés, qu'on retrouve dans l'ensemble du champ des politiques sociales : seules certaines personnes peuvent en bénéficier, avec des risques de mise en concurrence, voire de stigmatisation, des publics ; le système d'acteurs apparaît éclaté, en raison du nombre de partenaires en jeu ; les résultats obtenus sont souvent peu clairs, difficiles à objectiver et à évaluer ; enfin, les politiques urbaines souffrent de l'instabilité politique et des changements d'orientation pouvant survenir lors des transitions gouvernementales. En guise de conclusion, nous souhaitons mettre en évidence les principales difficultés rencontrées aux Pays-Bas lors de la formulation et de la mise en œuvre des politiques urbaines afin d'en tirer des enseignements pour l'action publique à mener, aux Pays-Bas et à l'étranger.

#### 4.1. La dispersion des efforts entre des projets mal évalués

Pour le seul domaine social, on dénombre plus de 1 000 projets différents dans les 40 « quartiers forts »<sup>2</sup> qui souffrent d'un manque de cohérence, voire d'un manque de coordination avec les actions engagées par les services de droit commun (promotion de la qualité de vie, des soins, de l'éducation, de la sécurité et de l'intégration). On peut aussi regretter le manque de visibilité sur l'efficacité des projets. Pour ces raisons, il semble préférable de concentrer les moyens engagés sur un nombre limité de projets, et de prolonger leur financement dès lors qu'ils obtiennent des résultats intéressants.

---

[1] Ministère néerlandais de l'Intérieur (2011), *Woonvisie* [Vision sur le logement], La Haye.

[2] Giltay Veth D. (2009), *Het rendement van zalmgedrag* [L'efficacité du comportement du saumon], La Haye, Nicis Institute.

## **4.2. Le manque de souplesse dans le financement des projets**

Certes, dans sa formulation initiale, la PGV prévoyait d'intégrer les trois piliers en jeu (économique, social, physique) et les lignes budgétaires afférentes. Dans ces conditions, les actions menées dans ce cadre, quel que soit le champ concerné, devaient pouvoir être subventionnées par les financements dits « intégrés » du gouvernement central. En pratique, les projets mis en œuvre sont apparus très fragmentés. Même si, à partir de 2005, les villes ont disposé d'une plus grande liberté dans l'utilisation de leur budget, elles se sont heurtées à des rigidités administratives, surtout lorsque l'action menée et le ministère qui finançait ne relevaient pas du même pilier<sup>1</sup>. Sous cet angle, la « politique des nouvelles villes » a constitué une avancée par rapport à la PGV, en raison de la plus grande souplesse garantie aux municipalités dans le financement des projets.

## **4.3. L'éclatement du système d'acteurs**

Dès lors qu'une politique publique dépend de plusieurs ministères se pose inévitablement l'épineuse question de la répartition des responsabilités et des compétences, que ce soit dans la formulation ou dans la mise en œuvre de l'action publique. Il en résulte d'incontournables conflits, d'une part entre les autorités centrales et locales, d'autre part entre les secteurs public et privé. Limiter le nombre de parties prenantes pourrait être *a priori* une solution, mais il semble impossible de s'engager dans une telle voie en cette période de gouvernance multi-niveaux et multisectorielle. Il paraît en outre inenvisageable de transférer l'ensemble des responsabilités aux villes compte tenu de la part de plus en plus importante occupée par les partenaires privés dans le financement des investissements urbains. Dans ces conditions, la seule manière de prévenir ce type de conflits est de définir, de la façon la plus claire et le plus en amont possible, le rôle de chacune des parties prenantes.

## **4.4. La mise en cause du bien-fondé de l'objectif de mixité sociale**

Aux Pays-Bas, comme dans d'autres pays d'Europe occidentale, les décideurs politiques sont généralement favorables à la mixité des quartiers ou du

---

[1] Aalbers M. B. et van Beckhoven E. [2010], « The integrated approach in neighbourhood renewal: More than just a philosophy? », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 101, n° 4, p. 449-461.

moins préfèrent ne pas remettre en question le bien-fondé de cet objectif. Il semble pourtant que, dans de nombreux cas, les bénéfices liés à la mixité des quartiers restent à démontrer. C'est ce que nous-mêmes et d'autres auteurs avons décrit dans plusieurs articles. Aucune enquête ne permet en effet d'établir de façon robuste les effets positifs de la proximité spatiale de catégories socioéconomiques, voire ethniques, distinctes. Et à l'inverse les « effets de quartier » négatifs qui ont pu être mis en évidence par les études économétriques réalisées « toutes choses égales par ailleurs »<sup>1</sup> ne sont, en général, pas significatifs. La promotion de la mixité sociale dans les quartiers ne constitue donc pas une garantie de réussite des politiques visant à enrayer les problèmes urbains.

#### 4.5. La participation des habitants

Dans la rhétorique liée à la PGV, une place importante est accordée à la participation des citoyens, surtout depuis le lancement de la politique des « quartiers forts » en 2008. Dans la pratique, cependant, il existe des différences considérables entre les villes, et, le plus souvent, les habitants ne sont pas réellement impliqués dans le processus d'élaboration des projets. Certains estiment même que les habitants pesaient davantage dans la décision à l'époque des politiques de rénovation urbaine menées dans les années 1980<sup>2</sup>. Sur ce point, on notera que les expériences de « budgets participatifs de quartier » (*neighbourhood budgets*)<sup>3</sup>, qui donnent aux habitants le pouvoir de choisir les projets auxquels les fonds sont alloués, présentent des résultats intéressants et engendrent une implication accrue des habitants<sup>4</sup>. Par ailleurs, si le rapport *Vision sur le logement* publié par le gouvernement en 2011 se réfère beaucoup au concept de « *Big Society* », signalant ainsi la détermination du gouvernement à accorder davantage de responsabilités aux habitants, il convient toutefois de vérifier que ces annonces ne visent pas en réalité à masquer les importantes coupes budgétaires survenues depuis dans le champ de la politique de la ville.

---

[1] Notamment à genre, âge, niveau d'étude, catégorie socioprofessionnelle comparables.

[2] Aalbers M. B. et van Beckhoven E. (2010), *op. cit.*

[3] Au cours des précédentes périodes gouvernementales, une somme de 25 millions d'euros était consacrée chaque année à ces budgets participatifs de quartier (15 millions pour les 40 « quartiers forts », 10 millions pour les autres). Toutes sortes de projets pouvaient être financés, dont ceux visant à améliorer la qualité de vie (par exemple, les aires de jeux ou l'organisation de fêtes de quartiers).

[4] Visitation Commission Neighbourhood Policy (2011), *Doorzetten en loslaten* [Persister et assouplir], La Haye, Commission de visitation de la politique des quartiers.

#### 4.6. L'instabilité due aux changements de ministres

Émettre des réserves sur la politique de la ville est une chose, l'abolir en est une autre. Au vu des évolutions observées aux Pays-Bas, on pourrait avancer que plus les gouvernements se situent à droite de l'échiquier politique, moins ils s'intéressent aux politiques urbaines. Pourtant, même dans un contexte de restrictions financières, il paraît important de continuer à soutenir les quartiers les plus pauvres des villes et leurs habitants. Car mettre un terme à ces politiques pourrait conduire *in fine* à augmenter les frustrations des habitants, voire mener à des conflits ouverts.

### Bibliographie

Aalbers M. B. et van Beckhoven E. (2010), « The integrated approach in neighbourhood renewal: More than just a philosophy? », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 101, n° 4, p. 449-461.

Dekker K. et van Kempen R. (2004), « Urban governance within the Big Cities Policy: Ideals and practice in Den Haag, The Netherlands », *Cities*, vol. 21, n° 2, p. 109-117.

Giltay Veth D. (2009), *Het rendement van zalmgedrag* [L'efficacité du comportement du saumon], La Haye, Nicis Institute.

Ministère néerlandais de l'Intérieur (2011), *Woonvisie* [Vision sur le logement], La Haye.

Ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement (2007), *Actieplan krachtwijken: van aandachtswijk naar krachtwijk* [Plan d'action pour des quartiers forts : du quartier nécessitant une attention spéciale au quartier fort], La Haye.

Ministère néerlandais du Logement, de l'Aménagement et de l'Environnement (1989), *Volkshuisvesting in de Jaren Negentig* [Le logement dans les années 1990], La Haye.

Musterd S. et Ostendorf W. (2008), « Integrated urban renewal in the Netherlands », *Urban Research & Practice*, vol. 1, n° 1, p. 78-92.

Van der Horst H., Kullberg J. et Deben L. (2002), *Wat wijken maakt* [Qu'est-ce qui fait les quartiers ?], Utrecht/La Haye, Nethur/DGW.

Van Kempen R. (2000), « Big Cities Policy in the Netherlands », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 91, n° 2, p. 197-203.

Van Kempen R. et Bolt G. (2009), « Social cohesion, social mix, and urban policies in the Netherlands », *Journal of Housing and the Built Environment*, vol. 24, n° 4, p. 457-475.

Visitation Commission Neighbourhood Policy (2011), *Doorzetten en loslaten* [Persister et assouplir], La Haye, Commission de visitation de la politique des quartiers.